25 novembre

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

La CGT Finances se mobilise !

Salaires inférieurs de 25% (et donc retraites inférieures) à ceux de hommes, plafonds et parois de verre, violences physiques et psychologiques, harcèlement moral et sexuel, agressions sexistes...

La liste des violences faites aux femmes est infinie !

Ces violences faites ne sont ni des faits divers ni des situations isolées : elles sont le produit d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes et de stéréotypes patriarcaux.

Au sein des ministères économiques et financiers et dans le secteur semi-public de la fédération des Finances CGT comme dans l'ensemble de la Fonction publique, nous avons la responsabilité collective d'agir pour prévenir ces violences.

ÉGALITÉ SALARIALE

La CGT revendique toujours une égalité salariale entre les femmes et les hommes, qui est inscrite dans la loi depuis 1972, complétée par la loi Roudy de 1983. Pour autant, les femmes dans nos secteurs professionnels, sont toujours moins bien rémunérées que les hommes, sont les plus nombreuses dans les métiers les moins bien rémunérés et ont plus de mal que les hommes à accéder aux postes à responsabilité.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

L'Assemblée nationale a adopté la loi intégrale contre les VSS. Cette loi reconnaît enfin que les violences doivent être combattues dans leur globalité : prévention, protection, accompagnement, réparation et sanction. Elle comporte également des mesures importantes pour le monde du travail : protection des victimes, autorisations d'absence, obligation d'agir pour les employeurs et meilleure prise en compte des risques de violences sexistes et sexuelles.

Il ne manque qu'une seule chose : le financement de ces mesures !

Il faut des moyens financiers et humains pour :

- Généraliser la formation de tous les salarié·es sur les VSS, que ce soit dans le public ou le semi public
- Imposer dans tous les lieux de travail des référent·es formé·es sur les VSS
- Prendre en charge la protection des victimes, (aide pour un nouveau logement, prise en charge de frais d'avocat, autorisation d'absence rémunérées pour leur permettre de faire toutes les démarches nécessaires ...)
- Éloigner les agresseurs et non pas déplacer les victimes, comme si elles étaient responsables
- Sanctionner les auteurs.

Construire une société égalitaire suppose d'agir aussi bien contre les inégalités au travail que pour faire cesser les violences. La CGT lutte contre tout système de domination et contre toutes les discriminations.

Parce que les violences faites aux femmes ne sont pas une fatalité. Parce que l'égalité réelle exige des droits, des moyens et des actes. Parce que la mobilisation collective est notre meilleure force.

Le 25 novembre et le 28 novembre, toutes et tous dans la rue !

Pour l'égalité salariale, contre les VSS pour la protection des victimes et des moyens à la hauteur des enjeux, la Fédération des Finances CGT appelle à la mobilisation !